



ODPCGO

# Satisfaire à vos obligations de **DPC** facilement avec l'ODPCGO

DPC réalisés sous l'égide de l'ODPCGO (ODPC des Gynécologues et Obstétriciens) et financés par l'ANDPC

Indemnité pour les participants libéraux  
(sous réserve de votre enveloppe disponible)

*\* Voir conditions à l'intérieur*

## SUIVI POST THÉRAPEUTIQUE DES LÉSIONS INTRA ÉPITHÉLIALES DU COL UTÉRIN

Ce DPC est développé selon les recommandations pour la pratique clinique concernant la surveillance post-thérapeutiques des femmes traitées pour des lésions intra-épithéliales du col de l'utérus (INCa, septembre 2019) et selon les recommandations concernant la conduite à tenir devant une femme ayant une cytologie cervico-utérine anormale (INCa, décembre 2016).

Formation ouverte à plusieurs spécialités médicales

**Lille - Samedi 14 mai 2022**

Resp. : *Dr. Dominique SPERANDEO*

Concepteurs : *Pr. Jean Jacques BALDAUF* et *Dr. Julia MARUANI*

Intervenants : *Dr. Julia MARUANI*

**PRISE EN CHARGE ANDPC : LA DATE LIMITE DE RATTACHEMENT EST FIXÉE AU 11 MAI 2022**  
**CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE DES ÉVALUATIONS NON PRÉSENTIELLES OBLIGATOIRES**

**Format du programme :** mixte (terminologie ANDPC 2020) - 1 présentielle et 3 en ligne.  
Évaluation préalable / session présentielle validante / approfondissement en ligne / évaluation finale.

# Objectifs

Ce DPC en programme intégré se déroulera lors du Congrès des Assises Nationales de Gynécologie sous l'égide de la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale

## Objectifs généraux :

Améliorer la pratique des professionnels de santé impliqués dans la surveillance des patientes ayant été traitées pour une lésion précancéreuse du col de l'utérus en se mettant en conformité avec les nouvelles recommandations.

## Objectifs détaillés :

Connaitre les résultats thérapeutiques du traitement des CIN  
Savoir diagnostiquer et prendre en charge les complications des traitements  
Connaitre les modalités de suivi des patientes traitées  
Savoir diagnostiquer une récurrence et adapter la prise en charge de ces patientes

## Ce programme de DPC commence par :

- Une analyse de votre pratique concernant la surveillance des femmes traitées pour une lésion précancéreuse du col de l'utérus.
- Evaluation des pratiques professionnelles par audit clinique et bilan de compétence (2 heures)
- Approche cognitive présentielle : avec enseignement par un expert intervenant (1 heure).  
Les objectifs sont d'améliorer la connaissance des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des patientes ayant été traitées pour une lésion précancéreuse du col de l'utérus en conformité avec les nouvelles recommandations.
- Enfin une évaluation de l'évolution de vos pratiques et du perfectionnement de vos connaissances sera réalisée après ce séminaire (2 heures).»

# MODALITÉS D'INSCRIPTION

La **formation est entièrement financée par l'ANDPC** pour les praticiens éligibles, à savoir :

- Professionnels exerçant une **activité libérale à titre principal** (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
- Professionnels exerçant en **centre de santé conventionné**

**Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA.** Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. **Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).**

Pour les tarifs des programmes de DPC, nous consulter ou télécharger la fiche signalétique sur [www.odpcgo.org](http://www.odpcgo.org)

**Pour les médecins pris en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.**

Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail.

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge.**

**Pour les professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, le rattachement à la session de DPC sur le site de l'ANDPC [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) est obligatoire et doit être effectué au plus tard 5 jours avant le début de cette session.**

**A défaut de rattachement, votre inscription ne sera pas validée et des frais d'annulation seront imputés (300€).**

## Pour valider votre inscription

### Praticien éligible à la prise en charge ANDPC

1) S'il s'agit de votre première inscription à un DPC (depuis le 1er janvier 2013), rendez-vous sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC.

2) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).

3) Vous devez ensuite rechercher votre programme/action de DPC depuis votre compte personnel à l'aide de son intitulé ou sa référence puis vous inscrire à la session souhaitée directement en ligne. Vous recevrez une confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC dispensant le DPC.

### Dans tous les autres cas

1) Contactez le service des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.

2) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).

3) Joignez impérativement soit un chèque du montant de la formation\* qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation, soit une attestation de prise en charge de votre employeur.

\* Médecin : 400€

**Retournez les pièces à :**



**Matieres Grises**  
13 rue Sainte Ursule - 31000 Toulouse

# BULLETIN REPONSE

**Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC**

Nom : ..... Prénom : .....  
Spécialité médicale : .....  
Adresse de correspondance : .....  
.....  
Codepostal : ..... Ville : .....  
N°ADELI : ..... N°RPPS : .....  
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....  
Email : ..... Date de naissance : .....  
Contact affaires médicales (salariné) : .....

- Je suis :**
- Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %  
ou travaillant en centre de santé conventionné => **Prise en charge ANDPC**
  - Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %  
(hors centre de santé conventionné) => **Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH**

## Je souhaite m'inscrire au programme de DPC :

(Dans la limite de votre forfait ANDPC ou de la prise en charge par votre établissement : vérifiez votre solde)

### Suivi post thérapeutique des lésions intra épithéliales du col utérin -

Samedi 14 mai 2022- (8H00-9H00)



Le nouveau siècle - Lille - Congrès des Assises Gynécologiques

**Programme N° 4431220057 sous réserve d'acceptation de l'ANDPC**

**Format du programme :** mixte (terminologie ANDPC 2020) - (présentielle ET en ligne).  
Evaluation préalable / session présentielle validante / approfondissement et évaluation finale.

Vous exercez à au moins 50% en tant que libéral ou salarié d'un centre de santé conventionné (prise en charge par l'ANDPC) : **Attention, vous devez respecter la date limite de rattachement fixée au 11 mai 2022** Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :

- Soit un chèque du montant de chacune de vos formations (voir modalités d'inscription au dos) qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation. - Le cout est de 400 €.
- Soit une attestation de prise en charge de votre employeur.

À réception de votre inscription, vous recevrez un email de confirmation. Un mois avant votre réunion physique, une convocation sera mise à disposition sur votre espace MyDPC®. Cette convocation précisera en outre les modalités relatives aux étapes en ligne. Ces étapes font partie de votre DPC. Elle devront être validées pour bénéficier de votre indemnisation ANDPC.



Bulletin à retourner à Matières Grises - 13 rue Sainte Ursule - 31000 Toulouse  
ou par mail : [organisation@odpcgo.org](mailto:organisation@odpcgo.org).  
N'hésitez pas nous contacter au 05.61.22.73.42